

ASSEMBLEE NATIONALE

10^{ème} LEGISLATURE

Année Législative 2025

2^{ème} Session Ordinaire

(Juin 2025)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

RAPPORT

du Débat d'Orientation Budgétaire

Présenté au nom de la Commission des Finances et du Budget,

Par l'Honorable **NDONGO ETEME Edgard**, Rapporteur général.

Très Honorable Président,

Chers collègues,

Lors de ses assises du 1^{er} juillet 2025, la Conférence des Présidents a reçu du Gouvernement, le Document de Programmation Economique et Budgétaire à moyen terme 2026-2028, servant de base de discussion du Débat d'Orientation Budgétaire portant sur la préparation du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2026. Conformément aux dispositions des articles 24 et 50 de la Loi portant Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale, elle a confié l'examen au fond dudit document à la Commission des Finances et du Budget.

Pour s'acquitter de cette tâche, votre Commission s'est réunie le jeudi 3 juillet 2025.

Le Document de Programmation Economique et Budgétaire était présenté par le Ministre des Finances, en présence du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Relations avec les Assemblées.

X

X

X

Dans son propos liminaire, Madame la Présidente de la Commission des Finances et du Budget, après avoir souhaité une chaleureuse bienvenue au banc du Gouvernement, a rappelé que conformément à la Loi, le Débat d'Orientation Budgétaire permet d'une part, d'éclairer les Parlementaires et l'opinion publique sur la situation et les perspectives de l'économie et des finances publiques, et d'autre part, de faire connaître les objectifs et les mesures des politiques budgétaires retenues, sur la base desquelles s'inscrit le projet de loi de finances en préparation.

Poursuivant son propos, elle a noté que malgré le contexte difficile, les choix du Gouvernement seront entre autres orientés vers :

- l'amélioration de l'offre énergétique à travers la mise en service du barrage de Nachtigal ;
- la réhabilitation des voiries urbaines ;
- la poursuite de la densification du linéaire des routes bitumées ;
- la poursuite de la mise en œuvre du Plan Intégré d'Import-substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) ;
- la poursuite des travaux d'exploitation des minerais de fer ;

- la réhabilitation et la restructuration de la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ;
- la promotion du développement de l'assurance volontaire ainsi que la mise en œuvre d'un système de transferts sociaux directs, par la pérennisation du projet filets sociaux ;
- la mise en place des actions visant la migration des acteurs économiques du secteur informel vers le secteur formel ;
- le renforcement du processus de décentralisation notamment à travers la mise en œuvre de la fiscalité locale ;
- la mise en œuvre des mesures pour un déroulement harmonieux des échéances électorales à venir ;
- la réalisation du recensement général de la population et de l'habitat ainsi que celui de l'agriculture et de l'élevage.

Clôture son propos, elle a souhaité que le Gouvernement puisse consolider ces orientations afin de mener notre pays vers l'émergence et la stabilité sociale.

X

X

X

Intervenant à son tour pour présenter les lignes directrices du Document de Programmation Economique et Budgétaire (DPEB) à moyen terme pour la période 2026 - 2028, le Ministre des Finances a rappelé l'intérêt et les enjeux du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans le processus budgétaire pour une plus grande internalisation de cette réforme, en ce qui concerne aussi bien son appropriation que son

intégration dans l'organisation du travail au niveau du Gouvernement et du Parlement.

A ce titre, il a fait savoir que pour une meilleure implémentation du DOB, des mesures doivent être prises tant au niveau du Gouvernement que du Parlement. Il s'agit notamment d'une part, de faire aboutir le projet de décret fixant la procédure d'élaboration des documents en vue du DOB et, d'autre part, de l'harmonisation du format d'examen par les deux Chambres des documents transmis par le Gouvernement.

Par ailleurs, il a indiqué que des efforts doivent être poursuivis non seulement pour permettre une meilleure prise en compte des recommandations pertinentes issues du DOB dans la suite du processus budgétaire, mais aussi en rendre compte de la mise en œuvre lors du prochain DOB.

Poursuivant son propos, il a présenté les perspectives de l'activité économique mondiale qui seraient moins favorables sous l'effet conjugué d'une réorientation des politiques économiques, d'une intensification des tensions commerciales et d'un climat d'incertitudes persistantes.

De plus, a-t-il ajouté, les ajustements monétaires engagés dans les grandes économies avancées continuent de contraindre l'accès au financement mondial, à travers le resserrement des conditions financières et des sorties de capitaux.

Toutefois, en dépit d'un contexte économique mondial incertain, le Ministre a indiqué que, l'économie camerounaise resterait dynamique dans la mesure où, l'orientation de la politique budgétaire du triennat à venir restera axée sur la consolidation budgétaire, afin de maintenir la dette publique sur une trajectoire viable, tout en favorisant le financement efficace de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30).

Pour ce faire, a-t-il révélé, la politique fiscale visera l'accroissement des recettes internes non pétrolières de 13,2% du PIB en 2025 à 13,7% pour le triennat à venir ainsi que l'opérationnalisation de la Loi sur la fiscalité locale à travers l'affectation progressive aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), du produit des recettes désormais consacré à ces entités à savoir 0,3% du PIB en 2026 et 0,4% sur les deux années suivantes.

Cet effort de mobilisation sera soutenu dans toutes les composantes des recettes internes non pétrolières par les mesures d'élargissement de l'assiette et de sécurisation des recettes issues de la fiscalité interne, la fiscalité de porte et des recettes non fiscales.

S'agissant de la politique de dépenses, le Ministre des Finances a signalé que le Gouvernement poursuivra les efforts de rationalisation des dépenses primaires, les dépenses courantes et celles en capital.

Bien plus, il a relevé qu'un accent particulier sera mis sur le dégrossissement des chapitres communs en vue de leur suppression effective dès 2026, pour donner place aux dotations pour dépenses accidentelles et imprévisibles plafonnées à 10% des crédits du budget de l'Etat, en application du Décret n°2025/00316/PM du 13 février 2025 précisant les modalités des autorisations budgétaires dans les programmes et les dotations.

Poursuivant son propos, le Membre du Gouvernement a énuméré les projets qui feront l'objet de l'encadrement prioritaire du Gouvernement au cours du triennat 2026-2028 dans les secteurs infrastructurel, agricole, industriel, social et en matière de gouvernance.

Concluant son propos sur les projections budgétaires de l'Etat sur la période 2026-2028, il a décliné les principaux risques et contraintes susceptibles de compromettre la politique budgétaire que le Gouvernement se propose de mettre en œuvre au cours du triennat à venir, indiquant que ces derniers se rapportent à la fois à des facteurs macroéconomiques, institutionnels et financiers.

Il convient de noter que l'intégralité de la présentation du Ministre des Finances est annexée au présent Rapport.

X

X

X

Après la présentation des lignes directrices du Document de Programmation Economique et Budgétaire (DPEB) à moyen terme pour la période 2026-2028, vos Commissaires ont posé un certain nombre de constats :

I. Sur la forme

Vos Commissaires ont apprécié, comme l'année précédente, l'amélioration continue de la structure du Document de Programmation Economique et Budgétaire ainsi que le respect des délais de transmission prescrits.

En outre, ils ont apprécié la mise à disposition de l'état de mise en œuvre des recommandations issues du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 après l'avoir sollicité.

II. Sur le fond :

Ils ont soulevé un certain nombre de préoccupations :

A. Sur la prévision de croissance :

L'identification des secteurs porteurs susceptibles d'impulser significativement la croissance économique du Cameroun.

B. Sur les recettes :

Votre Commission a encouragé le Gouvernement à poursuivre les réformes visant à accroître les recettes internes non pétrolières.

Toutefois, vos Commissaires ont sollicité des éclaircissements sur les points suivants :

- la possibilité de l'accroissement des recettes internes non pétrolières suite à l'entrée en vigueur de la loi portant fiscalité locale ;
- le niveau des recettes fiscales attendues de la stratégie de migration des acteurs économiques du secteur informel vers le secteur formel dont les résultats restent jusqu'ici mitigés ;
- la contribution du nouveau système de déclaration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) à l'amélioration du recouvrement des recettes issues de cet impôt ;
- le stade actuel du processus d'élaboration du Code Général des Recettes non Fiscales ;
- l'effectivité du contrôle par le Ministère des finances des recettes pétrolières gérées par la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) ;
- les moyens mis en œuvre par l'administration fiscale pour réduire à leur portion congrue les déperditions de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ;

- les stratégies mises en place par le Gouvernement pour optimiser le recouvrement des recettes non fiscales. A ce sujet, ils ont requis des éclaircissements sur le niveau de recouvrement projeté des recettes non fiscales au cours du triennat 2026-2028.

C. Sur les dépenses :

Vos commissaires ont soulevé les préoccupations suivantes :

- les raisons de l'augmentation projetée des dépenses de personnels au cours du triennat 2026-2028 malgré les réformes visant à assainir le fichier solde de l'Etat, à travers la finalisation de la mise en place de l'application de gestion des carrières et de la solde des agents publics dénommée Application Informatique de Gestion Logique des Effectifs et de la Solde (AIGLES) ;
- les assurances quant au paiement de la Contribution Communautaire d'Intégration au profit de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), dans les délais impartis et son internalisation dans l'ordre juridique camerounais ;
- la pertinence de la subvention accordée à ENEO au titre des manques à gagner tarifaires, sur le prix de l'électricité alors que l'insatisfaction et les récriminations de la clientèle vont grandissantes. A ce propos, vos Commissaires ont voulu savoir si le projet de rachat des actions d'ACTIS par l'Etat pourrait contribuer à améliorer l'offre en énergie électrique.
- les mesures envisagées par le Gouvernement pour augmenter les dépenses en capital sur ressources propres afin de garantir une meilleure exécution des projets d'investissement public.

D. Concernant l'administration générale et financière :

Vos commissaires se sont interrogés sur :

- les modalités de gestion des fonds mis à disposition par les partenaires au développement au titre d'emprunt pour l'exécution des projets ;
- le maintien du mandatement des salaires aux dirigeants des entreprises et établissements publics au Cameroun dont le mandat est échu, conformément à la loi n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- le montant du Produit Intérieur Brut (PIB) de notre pays, donnée pouvant servir de base à une meilleure appréciation des performances et une comparaison avec celles des pays de même niveau de développement économique.

E. Sur la décentralisation :

Vos commissaires ont souhaité connaître l'état de mise en œuvre de la loi portant fiscalité locale récemment promulguée et son impact sur le recouvrement des recettes. A ce propos, ils se sont inquiétés de l'applicabilité de cette loi au regard des conflits d'intérêts qu'elle engendre entre l'administration locale et la Direction Générale des Impôts (DGI).

F. Secteur de la production :

Vos commissaires ont requis des clarifications sur :

- l'état des lieux du projet de recensement général de l'agriculture et de l'élevage ;

- le niveau de mise en valeur des terres agricoles nécessaires à la bonne implémentation du projet "Plaine Centrale" dont la première phase porte sur une superficie de 400 000 hectares dans la Région de l'Adamaoua ;
- les actions gouvernementales envisagées à l'effet de rendre effective la politique d'import-substitution ;
- les raisons de la sous-exploitation des ressources pétrolières et gazières. A ce sujet, vos Commissaires ont trouvé contreproductive cette option, eu égard à l'émergence d'autres sources d'énergies qui, à terme, pourraient se substituer aux ressources pétrolières et gazières et de fait, induire la dépréciation de ces dernières ;
- les dispositions prises par le Gouvernement pour garantir la participation des locaux dans le capital des sociétés étrangères.

G. Secteur des infrastructures :

Vos Commissaires se sont interrogés sur :

- le chronogramme de mise en œuvre du projet de construction du barrage hydroélectrique sur la Menchum ;
- le sort réservé au projet de construction d'une usine de production locale de bitume ;
- les mesures concrètes prises par le Gouvernement pour résoudre de manière pérenne le problème récurrent de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères dans nos centres urbains ;
- l'état d'avancement des travaux de construction de la section urbaine de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen et celui du projet de construction des voies de contournement de la ville de Yaoundé, envisagé pour faciliter la mobilité urbaine ;

- la persistance des coupures intempestives de l'eau et l'insuffisance des adductions d'eau dans certaines zones du pays ;
- l'approbation gouvernementale du projet de commercialisation de l'eau minérale embouteillée par la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER). Sur ce point, ils ont déploré cette option envisagée par la CAMWATER qui ne cadre pas avec ses missions originelles ;
- l'entretien des routes rurales au regard de leur importance pour le développement et le bien-être des populations. A ce propos, vos Commissaires ont souhaité qu'une enveloppe plus conséquente soit affectée à l'entretien, à la construction et à la réhabilitation des infrastructures routières.
- l'inscription au cours du triennat 2026-2028 du tronçon routier BEKOKO-TIKO-LIMBE-BUEA dans le plan de réhabilitation des routes.

H. Secteur enseignement :

Vos Commissaires ont voulu avoir des précisions sur la mise à disposition des fonds en vue de la poursuite des travaux de construction des infrastructures des nouvelles Universités.

I. Secteur Santé :

Vos Commissaires ont voulu avoir des informations sur les mesures prises par le Gouvernement, à l'effet de respecter ses engagements en matière de santé suite à la décision de l'administration américaine de suspendre le financement de l'Agence des Etats Unis pour le Développement International (USAID).

J. S'agissant des autres politiques publiques :

Les membres de votre Commission ont requis des éclaircissements sur :

- les stratégies mises en place par le Gouvernement pour lutter contre l'insécurité grandissante dans les villes et les campagnes ;
- la situation sécuritaire des Régions en crise ainsi que les projections envisagées pour finaliser leur plan de restructuration ;
- la stagnation de l'ensemble des projets de développement infrastructurels. Sur ce point, vos Commissaires ont relevé, pour le déplorer, la reconduction d'année en année des mêmes projets dans les différents documents de programmation économique ;
- l'évocation d'une Ordonnance rectificative de la loi de finances pour l'exercice 2025 dans le Document de Programmation Economique et Budgétaire (DPEB) alors que cette dernière n'a pas été ratifiée par la Représentation nationale ;
- l'absence dans le Document de Programmation Economique sous revue d'une provision budgétaire dédiée à la bonne organisation des échéances électorales de 2026 ;
- les raisons de la non-tenue du Conseil Supérieur de la Magistrature ces dernières années ;
- la pertinence des dispositions sur la limitation des mandats des dirigeants des entreprises des établissements publics au Cameroun ;
- la pertinence du choix du Gouvernement pour un dégrossissement des Chapitres Communs en vue de leur suppression dès 2026 au regard des spécificités de notre contexte socio-économique. Par ailleurs, ils ont voulu avoir des informations sur les modalités de

gestion des autorisations budgétaires relatives aux dépenses accidentelles ainsi que les administrations bénéficiaires ;

- les précisions sur les partenaires susceptibles de financer l'emprunt extérieur envisagé par l'Etat du Cameroun et projeté à 650 milliards de FCFA au titre de l'exercice budgétaire 2026 ;
- les prévisions du Gouvernement contenues dans le DPEB visant à prendre en compte les recommandations prescrites dans le cadre du Programme Economique et Financier (PEF) conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) ;
- les mécanismes mis en place pour prioriser les investissements tout en rationalisant les dépenses de fonctionnement ;
- les dispositions prises en vue d'accélérer l'exécution des budgets d'équipements au regard des retards observés en la matière ;
- les mesures envisagées par l'Etat pour maîtriser les risques liés à une éventuelle baisse des cours du pétrole et des autres produits d'exportation ;
- la sincérité des dotations allouées à un certain nombre de chapitres budgétaires au regard du volume important des réalisations opérées au cours de l'exercice budgétaire concerné ;
- les mesures envisagées par le Gouvernement pour maîtriser les risques éventuels liés au non-paiement dans les délais impartis des fonds de contrepartie sur l'ensemble des projets financés par les partenaires au développement ;
- la possibilité de consacrer des ressources conséquentes à un seul ou plusieurs secteurs d'activités ciblés sur une période déterminée afin de permettre son essor, et partant impulser le développement cyclique de tous les secteurs. La préoccupation portée par cette

interpellation vise à réduire ce qui pourrait apparaître aujourd'hui comme étant du saupoudrage ;

- le bien-fondé de l'exigence du paiement de l'intégralité du montant de la caution de soumission auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) jugé exorbitant et qui occasionne la sous-consommation du Budget d'Investissement Public (BIP).

X

X

X

Prenant la parole pour apporter des éléments de réponse aux préoccupations de vos Commissaires, le Ministre des Finances a tenu à rappeler que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue un moment propice pour le Gouvernement d'écouter et de prendre en compte les recommandations des Membres du Parlement.

Relativement au niveau des recettes fiscales attendues de la stratégie de migration des acteurs économiques du secteur informel vers le secteur formel dont les résultats restent jusqu'ici mitigés, le Ministre des Finances a tout d'abord rappelé qu'à l'instar des autres Etats en développement, l'économie camerounaise est fortement imprimée par le secteur informel. Conscient de cet état de fait, le Gouvernement a initié un ensemble d'actions en vue d'inverser la tendance et partant, optimiser le recouvrement de nos recettes.

C'est dans ce sens qu'il faut ranger les progrès observés depuis 2014, où l'on a noté l'accroissement du nombre de contribuables, passant

de 80 000 à 400 000 en 2024 ; l'objectif étant d'atteindre le chiffre de 1 000 000 d'assujettis en 2026.

S'agissant du stade actuel du processus d'élaboration du Code Général des Recettes non Fiscales, le Membre du Gouvernement a indiqué que cette réforme demeure à l'ordre du jour. A cet effet, certaines étapes préparatoires ont été franchies, notamment l'élaboration des termes de référence ou encore le recensement des types de recettes à y intégrer.

Cependant, compte tenu des orientations stratégiques arrêtées par le Gouvernement, ce dernier a prioritairement opté pour la réforme de la fiscalité locale.

Abordant la préoccupation relative à l'effectivité du contrôle par le Ministère des Finances des recettes pétrolières gérées par la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), le Représentant du Gouvernement a indiqué que, eu égard aux missions dévolues au département ministériel, dont il a la charge, la SNH est tenue, au titre de couverture budgétaire, de lui transmettre mensuellement les états qui renseignent sur les recettes générées, les dépenses effectuées et le solde transférable.

Au sujet des moyens mis en œuvre par l'administration fiscale pour réduire à leur portion congrue les déperditions de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), le Ministre a reconnu la pertinence de cette préoccupation. A cet effet, il a rappelé que le Gouvernement a entrepris une série de réformes au rang desquelles la dématérialisation des procédures qui, à terme, permettra de réduire les fraudes enregistrées dans ce secteur.

Il a néanmoins tenu à souligner que la TVA reste l'impôt le plus rentable.

Pour ce qui est des stratégies mises en place par le Gouvernement pour optimiser le recouvrement des recettes non fiscales, le Membre du Gouvernement a fait savoir que, des efforts sont consentis à l'effet d'améliorer significativement la mobilisation de ces recettes dont le potentiel est évalué à 600 milliards de FCFA, d'après une étude menée par l'administration fiscale.

Dans ce sillage, ces recettes ont connu un accroissement au fil des années de 150 milliards de FCFA en 2018 et pourraient s'établir à 450 milliards de FCFA en 2028.

Concernant les raisons de l'augmentation projetée des dépenses de personnel au cours du triennat 2026-2028 malgré les réformes visant à assainir le fichier solde de l'Etat à travers la finalisation de la mise en place de AIGLES (Application Informatique des Gestions Logiques des Effectifs et de la Solde), le Ministre des Finances a fait savoir que, cette projection s'explique d'une part, par la prise en compte des recrutements à venir dans les forces de défense et de sécurité, et d'autre part, par les réformes qui résultent de la mise en œuvre de l'application AIGLES qui génère automatiquement les rappels et les autres effets financiers se rapportant à la carrière des agents publics.

Abordant le doute sur l'internalisation au 1^{er} janvier 2026 de la contribution communautaire d'intégration au profit de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), le Représentant du Gouvernement a relevé que le Cameroun s'acquitte déjà du paiement d'une Taxe Communautaire d'Intégration au niveau de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Cependant, il a souligné pour le regretter que, la quote-part versée par notre pays représente 80% du volume total des ressources mobilisées au titre de cette taxe.

Ce faisant, des réflexions sont menées au niveau sous-régional aux fins de parvenir à une mobilisation plus équitable des contributions des différents Etats membres tant au niveau de la CEEAC que de la CEMAC.

Répondant à la préoccupation relative à la pertinence de la subvention accordée à ENEO au titre des manques à gagner tarifaires sur le prix de l'électricité alors que l'insatisfaction et les récriminations de la clientèle vont grandissantes, le Ministre a reconnu l'acuité de la situation malgré les investissements importants consentis par l'Etat au rang desquels la construction de nouveaux barrages hydroélectriques, l'expérimentation du mix énergétique.

En effet, pour le Ministre, cet état de fait est tributaire des dysfonctionnements observés tant au niveau de la production, du transport que de la distribution de l'énergie électrique. Bien plus, il a indiqué que la persistance de ce problème se justifie par l'inadéquation qui existe entre les ressources disponibles et la demande qui croît de manière exponentielle. Cette situation est davantage marquée par la longueur des délais de construction des infrastructures énergétiques.

Toutefois, il a fait mention de la détermination des pouvoirs publics à poursuivre les efforts en matière d'amélioration de l'offre énergétique qui demeure un préalable à l'épanouissement des populations, mais également un moteur du développement industriel.

Au sujet des mesures envisagées par le Gouvernement pour garantir une meilleure exécution des projets d'investissement public, le Ministre des Finances a fait observer que, dans le souci d'assurer un

développement harmonieux et inclusif, le Gouvernement a pris une série de mesures visant entre autres à veiller à une bonne maturation des projets et à améliorer les délais de paiement des prestataires.

Quant aux modalités de gestion des fonds mis à disposition par les partenaires au développement au titre d'emprunt pour l'exécution des projets, le Représentant du Gouvernement a renseigné que le déblocage des financements obéit à une procédure rigoureuse.

En effet, il a rappelé que la validation d'un quelconque projet est assujettie à l'exercice d'une contre-expertise menée par les soins des bailleurs de fonds. Aussi, a-t-il indiqué que, le déblocage des fonds est consécutif à la présentation des décomptes transmis par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), après approbation des services compétents de l'Etat notamment le Ministère des Travaux Publics (MINTP).

Par conséquent, a-t-il conclu, il serait difficile que quelque malversation financière survienne dans une procédure si bien encadrée.

Parlant du maintien du mandatement des salaires aux dirigeants des entreprises et établissements publics au Cameroun dont le mandat est échu, le Ministre a fait savoir que les intéressés ont été nommés par décret présidentiel. En application du principe du parallélisme des formes, seul un décret peut également mettre fin à leurs fonctions entraînant ainsi l'arrêt du mandatement de leurs salaires.

En ce qui concerne l'évocation d'une Ordonnance rectificative de la loi de finances de l'exercice 2025 dans la documentation qui accompagne le Document de Programmation Economique et Budgétaire (DPEB) alors que cette dernière n'a pas été ratifiée par la Représentation nationale, le

Ministre des Finances a relevé que le Gouvernement a fait mention ici de cet avant-projet d'Ordonnance qui devrait revoir à la hausse le budget de l'Etat parce qu'il est l'un des textes sur la base duquel a été élaboré le Document de Programmation Economique et Budgétaire (DPEB) sous-revue.

Les chiffres communiqués le sont conformément au principe de transparence budgétaire.

Abordant le montant du Produit Intérieur Brut (PIB) de notre pays, donnée pouvant servir de base à une meilleure appréciation des performances et une comparaison avec celles des pays de même niveau de développement économique, le Ministre a relevé qu'à date, notre PIB est estimé à 35 000 milliards de FCFA sous réserve de la mise en œuvre de la réforme comptable de l'Etat qui pourrait aboutir à une réévaluation de cet agrégat économique.

Concernant l'état de mise en œuvre de la loi portant fiscalité locale nouvellement promulguée et son impact sur le recouvrement des recettes, le Membre du Gouvernement a indiqué que l'entrée en vigueur récente de cette loi qui contient des innovations majeures nécessite une implémentation graduelle.

C'est à ce titre que, pour une meilleure appropriation de ce nouveau cadre juridique, le Gouvernement a entrepris l'organisation de séminaires de sensibilisation à l'attention des différentes parties prenantes.

Néanmoins, l'Impôt Général Synthétique institué par cette loi produit déjà des résultats probants dans la mobilisation et la sécurisation des recettes fiscales locales.

In fine, il a fait remarquer qu'à titre de comparaison et en prenant pour référentiel la même période que l'exercice précédent, cette réforme

a permis de dégager des recettes supplémentaires estimées à 30 Milliards de FCFA au 30 juin 2025.

Relativement aux actions gouvernementales envisagées à l'effet de rendre effective la politique d'import-substitution, le Ministre des Finances a fait savoir qu'un nombre important de mesures administratives et institutionnelles à l'instar du Programme Intégré d'Import Substitution Agro-pastoral et Halieutique (PIISAH) ont été prises en vue de traduire dans les faits cette politique.

S'agissant des raisons de la sous-exploitation des ressources pétrolières et gazières, le Représentant du Gouvernement a précisé que la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), agissant en qualité de conseil de l'Etat, a relevé la tendance à la baisse de la production de ces ressources en dépit de l'existence marginale d'autres champs pétroliers.

Par ailleurs, il s'est félicité de l'option prise par le Gouvernement de diversifier les sources de financement de notre économie.

Au sujet des dispositions prises par le Gouvernement pour garantir la participation des locaux dans le capital des sociétés étrangères, le Ministre des Finances a rassuré vos Commissaires en indiquant des mesures effectivement prises dans ce sens.

A titre d'illustration, il a fait savoir qu'en cas de nécessité, l'Etat peut faire valoir son droit de préemption lors de la cession des parts sociales des entreprises établies au Cameroun.

Evoquant le chronogramme de mise en œuvre du projet de construction du barrage hydroélectrique sur la Menchum, le Représentant

du Gouvernement a tout d'abord indiqué que cet important projet fait partie intégrante des projets structurants planifiés par le Gouvernement.

Cependant, la situation sécuritaire en cours dans la Région du Nord-ouest n'est pas favorable à l'exécution de ce projet d'envergure.

Pour ce qui est du sort réservé au projet de construction d'une usine de production locale de bitume, le Ministre des Finances a révélé que ledit projet, évalué à 176 Milliards de FCFA sera réalisé dans le cadre du Programme d'Impulsion Initial (P2I).

A cet effet, il a souligné que le site a déjà été identifié dans la ville de Kribi et les études de l'avant-projet détaillé sont achevées.

Sur la préoccupation relative à la persistance des coupures intempestives de l'eau et l'insuffisance des adductions d'eau dans certaines zones du pays, le Ministre des finances, tout en reconnaissant les difficultés financières auxquelles fait face la CAMWATER, a affirmé que des dispositions sont prises en vue d'améliorer l'accès des populations à ce précieux liquide sur l'ensemble du territoire national.

Concernant l'entretien des routes rurales au regard de leur importance pour le développement et le bien-être des populations, le Représentant du Gouvernement a fait savoir qu'en dépit des contraintes budgétaires, l'Etat consent d'énormes efforts en termes des ressources financières pour des investissements importants afin d'assurer la praticabilité des infrastructures routières.

S'agissant de l'inscription au cours du triennat 2026-2028 du tronçon routier BEKOKO-TIKO-LIMBE-BUEA dans le plan de réhabilitation des routes, le Ministre des Finances a signalé que des études afférentes à ce

projet sont achevées et les procédures d'indemnisation des populations riveraines sont en cours. Toute chose qui laisse croire que les travaux pourraient démarrer dès 2026.

En ce qui concerne la poursuite des travaux de construction des infrastructures des nouvelles Universités, le Représentant du Gouvernement a indiqué que ces dernières seront mises en œuvre de manière graduelle en fonction des disponibilités financières, au regard de l'importance des ressources à mobiliser.

Par ailleurs, le Ministère des Finances travaille en étroite collaboration avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur pour mieux adresser cette préoccupation.

Pour ce qui est des mesures prises par le Gouvernement à l'effet de respecter ses engagements en matière de santé suite à la suspension de des programmes y relatifs financés par l'USAID, le Ministre des Finances a fait savoir que pour compenser les pertes dues au retrait de financement susmentionné, le Ministère de la Santé Publique a élaboré un plan de mitigation estimé à 60 Milliards de FCFA soumis à l'approbation du Président de la République.

Au sujet des stratégies mises en place par le Gouvernement pour lutter contre l'insécurité grandissante dans les villes et les campagnes, le Représentant du Gouvernement a rassuré quant à la mise à disposition des fonds nécessaires au profit des Forces de défense et de sécurité pour assurer leurs missions régaliennes.

Concernant l'absence dans le Document de Programmation Economique sous revue d'une provision budgétaire dédiée à la bonne

organisation des échéances électorales de 2026, le Représentant du Gouvernement a mentionné que le Document sous examen a effectivement pris en compte les prévisions relatives à la tenue des élections sus évoquées.

Au sujet de la pertinence du choix du Gouvernement pour un dégrossissement des Chapitres Communs en vue de leur suppression dès 2026 au regard des spécificités de notre contexte socio-économique, le Ministre des Finances a expliqué que cette réforme vise à réduire le volume des Chapitres Communs et à augmenter les allocations budgétaires allouées aux départements ministériels, à charge pour ces derniers de faire face aux imprévus.

Pour ce qui est des précisions sur les partenaires susceptibles de financer l'emprunt extérieur envisagé par l'Etat du Cameroun et projeté à 650 milliards de FCFA au titre de l'exercice budgétaire 2026, le Ministre des Finances a fait observer qu'au regard des conditions défavorables du marché financier international et compte tenu de l'assèchement des ressources au niveau du marché sous-régional, le Gouvernement a décidé de surseoir à cette opération en attendant des conditions plus favorables.

En ce qui concerne les prévisions du Gouvernement contenues dans le DPEB visant à prendre en compte les recommandations prescrites dans le cadre du Programme Economique et Financier (PEF) conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI), le Ministre des Finances a expliqué que celles-ci sont effectivement prises en compte dans le cadre de la Consolidation Budgétaire qui vise à réduire le déficit. A cet effet, il a relevé que ce dernier se situe à -2% du Budget général. Toute chose qui

est appréciable, étant entendu que nos dépenses en fonctionnement sont pour l'essentiel financées par nos recettes fiscales.

S'agissant des mesures envisagées par l'Etat pour maîtriser les risques liés à une éventuelle baisse des cours du pétrole et des autres produits d'exportation, le Ministre des Finances a indiqué que le Gouvernement va procéder, si cela s'avèrerait nécessaire, à un réajustement de ses prévisions budgétaires afin de s'arrimer à la nouvelle donne.

Sur la sincérité des dotations allouées à un certain nombre de chapitres budgétaires au regard du volume important des réalisations opérées au cours de l'exercice budgétaire concerné, le Ministre des Finances a fait savoir que dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat, il peut arriver que certaines charges soient financées par les chapitres communs, l'essentiel étant de ne pas dépasser le Budget général.

Au sujet des mesures envisagées par le Gouvernement pour maîtriser les risques éventuels liés au non-paiement dans les délais impartis des fonds de contrepartie sur l'ensemble des projets financés par les partenaires au développement, le Ministre des Finances, tout en reconnaissant la pertinence de cette préoccupation, a tenu à souligner qu'en dépit de quelque retard accusé dans le paiement des fonds de contrepartie, le Gouvernement a toujours honoré ses engagements en la matière.

Evoquant la possibilité de consacrer des ressources conséquentes à un seul ou plusieurs secteurs d'activités ciblés sur une période déterminée, le Ministre des Finances a reconnu la pertinence relative de

cette proposition, qui ne s'inscrit malheureusement pas dans le sillage des orientations retenues par le Gouvernement. Celui-ci privilégie l'investissement graduel dans les secteurs à raison du nombre important des problématiques à solutionner.

Abordant la préoccupation relative au bien-fondé de l'exigence du paiement de l'intégralité du montant de la caution de soumission auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) jugé exorbitant et qui occasionne la sous-consommation du Budget d'Investissement Public (BIP), le Représentant du Gouvernement a fait savoir que le Ministre des Travaux Publics a effectivement relevé lors de la récente tenue du Conseil National de la Route (CONAROUTE), que cette conditionnalité constitue un goulot d'étranglement dans la procédure de soumission des marchés publics.

C'est à ce titre que le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a instruit le Secrétaire Général de ses services de coordonner des réflexions qui seront menées entre les parties prenantes, à l'effet de trouver des solutions idoines.

X

X

X

Au terme des échanges, la Commission a formulé les recommandations suivantes :

1. Réduire de manière significative le train de vie de l'Etat afin de réaffecter les ressources économisées au développement des secteurs prioritaires ;

2. Accélérer l'exploration et l'exploitation de nos ressources minières, gazières et pétrolières afin de soutenir notre développement et d'éviter leur éventuelle dépréciation face à l'essor d'autres produits de substitution ;
3. Renforcer notre potentiel énergétique afin de soutenir les projets industriels d'envergure, à l'instar de la transformation de la bauxite et des autres minerais ;
4. Veiller à l'achèvement de la réforme foncière, préalable au développement véritable du secteur agricole et nécessaire pour réduire la spéculation foncière récurrente ;
5. Mener des réflexions en vue de revoir à la baisse le montant du cautionnement de soumission versé à la CDEC et jugé exorbitant par les prestataires avec pour résultat la sous-consommation drastique du BIP ;
6. Renforcer la transparence dans la gestion des recettes pétrolières ;
7. Améliorer les mécanismes de recouvrement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée en vue d'optimiser le rendement de cet impôt à travers notamment la mise en œuvre d'une facturation électronique ;
8. Veiller à l'optimisation du recouvrement des recettes non fiscales afin d'atteindre les objectifs projetés qui sont de l'ordre de 600 Milliards de Francs CFA ;
9. Poursuivre les opérations de simplification des procédures administratives et financières dans l'optique d'améliorer la gouvernance des finances publiques et partant, la productivité ;
10. Veiller à la transparence dans la gestion des fonds alloués par les bailleurs de fonds au titre d'emprunt ;

11. Clarifier le cadre juridique en vigueur relatif à l'encadrement des mandats des dirigeants des entreprises et établissements publics au Cameroun ;
12. Prendre des mesures fortes en vue d'améliorer significativement l'accès à l'eau potable dans les villes du Cameroun, ce d'autant plus que certaines d'entre elles enregistrent une augmentation rapide de la démographie du fait des déplacements des populations ;
13. Accélérer la réhabilitation et la construction de certains axes routiers à importance économique et stratégique, notamment les tronçons Douala-Yaoundé, Douala–Buéa, Ngaoundéré-Garoua, Mora-Dabanga-Kousseri ;
14. Mettre à la disposition de la Représentation nationale l'état de mise en œuvre des recommandations faites au Gouvernement au terme du DOB au moins deux fois par an, à savoir juin et novembre, à l'effet d'apprécier le niveau de leur prise en compte dans l'élaboration et l'exécution de la loi de finances ;
15. Accélérer le transfert effectif et à temps des ressources dédiées aux CTD afin de renforcer leur autonomisation ;
16. Déployer en urgence une stratégie relative à la prise en charge des malades bénéficiant du Programme financé par l'USAID après le retrait des fonds du Gouvernement américain ;
17. Accélérer l'implémentation effective de la loi portant fiscalité locale ;
18. Prendre les dispositions nécessaires en vue du démarrage effectif des travaux de construction du barrage sur la Menchum qui dispose d'un potentiel énergétique conséquent ;
19. Accélérer l'exécution du projet de construction de l'usine de production du bitume ;

20. Procéder en urgence au recensement général de la population et de l'habitat ainsi qu'à celui de l'agriculture et de l'élevage pour constituer une base actualisée nécessaire pour réaliser des projections socio-économiques plus réalistes ;
21. Mettre en place une stratégie écologique en vue de la gestion des déchets urbains et leur transformation ;
22. Veiller à l'organisation régulière des sessions du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
23. Prendre des mesures en vue du démarrage effectif du projet de reconstruction et de modernisation de la SONARA ;
24. Achever les études de planification du projet du Port en eau profonde de Limbé et veiller à sa construction.

X

X

X

Parvenus au terme de leurs échanges, les membres de votre Commission des Finances et du Budget prient maintenant la Chambre entière de bien vouloir entériner leurs recommandations.